

Commune de Phalempin

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PHALEMPIN
ACTIVE PAR NATURE

4.1 PLAN DE ZONAGE

ARRET PROJET

Echelle 1/4 000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :

Fond de plan Cadastriel Informatisé (P.C.I.)
Données produites par la Direction Générale des Finances Publiques 26 Juin 2019 V11

Légende réglementaire

UA Limites de zone

Secteurs concernés par des zones inondées constatées

Zones urbaines :

UA : zone urbaine correspondant au centre-bourg de moyenne densité à vocation mixte
UB : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre-bourg, de moyenne densité à vocation mixte
UC : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre-bourg, de faible densité à vocation mixte
UD : zone à dominante d'habitat rural (hameaux / habitat rural disséminé), de faible densité
UE : zone urbaine à vocation économique
US : zone à vocation de services liées aux installations sportives, socio-éducatives et de loisirs

Zones A Urbaniser :

1AU : zone d'urbanisation future, à court ou moyen terme
2AU : zone à caractère naturel, urbanisable à long terme

Zones Naturelles :

N : zone naturelle
Nr : zone naturelle en lien avec l'activité d'IMERYS

Zones Agricole :

A : zone agricole

1 Périmètre de 500 m autour de la gare

Emplacements réservés

Servitude instituée au titre du L 123-1-16 du Code de l'Urbanisme

OAP 1 Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espaces Boisés Classés au titre du L 130-1-7 du Code de l'Urbanisme

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du CU (IBAN)

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Repérage du patrimoine architectural au titre de l'article L 151-19 du CU (IPAP)

Élément de patrimoine (EPAP)

Élément de patrimoine paysager (Secteur de Parc+SP)

Parcs et Jardins (SPP)

Jardins familiaux (JF)

Schéma Régional de cohérence écologique / trame verte et bleue du SCOT Lille Métropole

Corridors écologiques

Réservoirs de Biodiversité à préserver

Principe de connexion à dominante écologique : fonctionnalité des milieux à maintenir ou restaurer

Principale liaison écologique prenant appui sur le réseau hydrographique : Potentiel à développer

Inventaire des zones à dominante humide (source : SDAGE Artois Picardie 2016-2020)

Zones à dominante humide

Aires d'alimentation des captages (Grenelle)
Données issues du SCOT Lille Métropole

--- Limite entre AAC2 (vulnérabilité forte)/ AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

--- Limite AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

Listing des emplacements réservés

Numéro	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour rue du Général de Gaulle	1 900 m ²	Commune
2	Création d'une liaison douce rue du Docteur Eloy	291 m ²	Commune
3	Création d'une piste d'entretien pour une canalisation d'eau potable	400 m ²	Commune
4	Création d'un espace vert et d'une liaison piétonne dans le cadre de la mise en valeur du Coteau des Moines	1 470 m ²	Commune
5	Création d'une liaison piétonne au droit du sentier de la Beurrière du Marais	619 m ²	Commune
6	Création d'une liaison piétonne	2 300 m ²	Commune
7	Création d'une voirie	239 m ²	Commune
8	Desserte de la gare	1 500 m ²	Commune
9	Réalisation d'un parking	550 m ²	Commune

La Commune est soumise à différents risques :

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain (retrait / gonflement des argiles)
- Risque sismique (niveau 2)
- Risque T.M.D. (Transport de matières dangereuses)
- Canalisation de transport de Gaz et d'air liquide

CHEMY

SECLIN

CAMPHIN EN
CAREMBAULT

ATTICHES

LA NEUVILLE

WAHAGNIES

LIBERCOURT